

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 8 mars 2017**

Communication n° 06/03.2017

Objet: Service de l'urbanisme, des infrastructures et de la police des constructions (SUPCI)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

A travers son Service de l'urbanisme, des infrastructures et de la police des constructions (SUPCI), la Commune de Saint-Prex offre depuis le 1^{er} mars 2017 un appui technique à la bonne exécution des tâches en matière de police des constructions aux Communes de Buchillon, Lully, Villars-sous-Yens et Yens.

Un contrat de prestations a été signé avec ces quatre Communes.

Nous précisons que chaque Commune reste seule responsable en ce qui concerne ses décisions.

La Municipalité

Saint-Prex, le 8 mars 2017/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Barbara Regamey, municipale, au 079 351 78 37